

**COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE
TRAVAIL MINISTERIEL.**

REUNION DU 15 JUIN 2015

DECLARATION PREALABLE

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,
Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

La Fédération de Syndicats du Ministère de l'Intérieur Force Ouvrière aborde ce premier Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail Ministériel dans un contexte d'inquiétude généralisée de l'ensemble des agents relevant du périmètre de l'Intérieur : climat social dégradé, malaise au sein de la Police Nationale, de l'administration centrale et des préfetures, motivation impactée par des réformes brutales et incessantes.

Une situation qui, plus que jamais, va inciter nos représentants siégeant dans cette instance, à l'instar de ceux des autres CHSCT du périmètre de la Police Nationale et du Secrétariat Général, à participer activement et de manière constructive aux travaux, notamment en formulant des propositions concrètes en matière de santé-sécurité au travail pour améliorer les conditions de travail de nos collègues, en privilégiant un dialogue social franc et de qualité. Un dialogue social qui ne doit être aucunement synonyme d'information sociale, encore moins d'alibi social, au risque d'aboutir à un blocage de ce dialogue.

Dans un contexte économique et social très difficile, les agents du ministère de l'intérieur sont durement impactés. En tant que salariés du service public, ils sont confrontés au gel du point d'indice depuis 2010, à une perte continue de pouvoir d'achat, à une qualité de vie au travail qui se dégrade insidieusement.

Agent des préfetures et sous-préfetures, de l'administration centrale, fonctionnaires issus des corps administratifs, techniques et scientifiques, actifs des corps d'encadrement et d'application, de commandement, personnels civils de la Gendarmerie Nationale, toute une population fragilisée par une RGPP aveugle et comptable, une MAP brutale, des réformes organisationnelles et territoriales incessantes.

Autant d'incertitudes professionnelles impactant la vie familiale et personnelle, donc un terrain propice à la propagation des risques psychosociaux, avec parfois les conséquences extrêmes qui se rappellent à nous trop régulièrement. La FSMI-FO l'a toujours affirmé : combattre le fléau du suicide passe par des moyens accrus en matière de prévention des RPS. La gestion des ressources humaines est, à notre sens, une plus-value pour le service public, mais à la condition de toujours garder à l'esprit que c'est le mot humain qui doit prévaloir.

Le CHSCT doit donc avoir un rôle central en matière de prévention des RPS, être un fer de lance dans la lutte contre le burn-out et le suicide, un modèle de dialogue social. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons proposé la réunion d'un quatrième CHSCT annuel, exclusivement dévolu à la question des risques psychosociaux et du suicide, sur l'ensemble des instances locales, centrales, et nationales. Il apparaît donc paradoxal que les CHSCT locaux relevant du périmètre de la Police Nationale ne puissent bénéficier de l'article 2 de l'arrêté du 27 octobre 2014 pris en application de l'article 75-1 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique. D'autant plus paradoxal que Monsieur le Ministre de l'Intérieur a souhaité l'élaboration d'une instruction rappelant le rôle central des CHSCT départementaux et des cellules de veille dans l'amélioration de la détection et de la réaction face à des personnels en difficulté.

Lors du Comité Technique Spécial des préfetures du 09 juin dernier, Monsieur le Ministre de l'Intérieur a décliné devant les représentants des organisations syndicales les grandes lignes de la réforme qui sera engagée avec la revue des missions et les conséquences de la réforme territoriale pour notre ministère. Il a prôné une organisation différente, reconnaissant les limites de «la politique du rabout». Il a annoncé une nouvelle génération de préfetures recentrées sur des missions prioritaires, pour accompagner une ample réforme des collectivités territoriales. A cette occasion, FO PRÉFECTURES a rappelé son attachement à l'égalité d'accès au service public de toutes les populations, mais a revendiqué des compensations indemnitaires et un plan de requalification pour les filières administratives et techniques, une fois de plus soumises à de profondes réformes et à une nécessaire adaptation professionnelle.

Le périmètre Police Nationale n'est pas plus épargné dans le contexte actuel, loin s'en faut. Les événements tragiques du début de l'année ont malheureusement rappelé que notre pays n'est pas à l'abri du terrorisme et soumis à une délinquance de plus en plus déterminée, violente, et de mieux en mieux armée. Ils ont également mis brutalement en exergue la nécessité impérieuse de remettre à niveau des pans entiers de cette force de la sécurité intérieure, en termes d'équipements de protection, d'armement, de moyens roulants et immobiliers, pour permettre aux policiers d'assurer la protection de leurs concitoyens dans des conditions de sécurité optimales. Le plan de renforcement du dispositif de lutte

contre le terrorisme est un bon début, mais il sera insuffisant tant la RGPP a mise à mal les capacités opérationnelles et a accéléré la dégradation des lieux de travail.

Dans ce contexte, nous considérons que les CHSCT ont donc un rôle central à jouer dans la promotion de la sécurité et de la santé au travail des agents du ministère, au même titre que le réseau des ISST, que les médecines de prévention et statutaire, mais aussi le secrétariat général et la DRCPN. D'autant que les défis à relever en matière de risques professionnels et de risques psychosociaux sont énormes : entretien général et aménagement des locaux, exposition des agents aux produits chimiques et polluants, risques liés aux équipements de travail ou à l'utilisation des stands de tir, risques psychosociaux,...

*

Vous l'aurez donc compris, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration, chers collègues, la FSMI-FO et ses composantes présentes au sein de ce CHSCT, au sein de tous les CHSCT de notre ministère, entendent travailler activement au règlement des difficultés rencontrées par l'ensemble de ses agents et à l'avènement de conditions de travail plus respectueuses des hommes et des femmes qui exercent avec abnégation leurs missions au service de leurs concitoyens sur tous les périmètres.

Nous demandons à ce que la présente déclaration soit annexée au procès-verbal de cette réunion.